

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 015/2024

		Séance du :	Lundi 19 février 2024
		Date de convocation :	Lundi 12 février 2024
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 26 février 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	9	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	1		
- exclus	0		

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Anthony HAREL (arrivé à 19h40)

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine GIROD

**OBJET : BUDGET ANNEXE 966 - ASSAINISSEMENT**  
**Approbation du compte de gestion du trésorier 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
Claude MERCIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 016/2024

**Séance du :** Lundi 19 février 2024  
**Date de convocation :** Lundi 12 février 2024  
**Date d'affichage du tableau :** Lundi 26 février 2024  
**Nombre de conseillers**  
 - en exercice 10  
 - présents 9  
 - votants 8  
 - absents 0  
 - exclus 0  
 L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures  
 Le Conseil Municipal. dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER. Maire

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Anthony HAREL (arrivé à 19h40)

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine GIROD

**OBJET : BUDGET ANNEXE 966 - ASSAINISSEMENT**  
**Approbation du compte administratif 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé par Claude MERCIER, Maire de La Pesse ne prenant pas part au vote ;

Julien CARNOT, Premier Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2023.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE - BUDGET 966 - Assainissement**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2022		29 565.37 €	6 989.98 €		22 575.39 €	
Opérations de l'exercice 2023	54 612.00 €	53 171.31 €	42 180.01 €	25 401.37 €	96 792.01 €	78 572.68 €
<b>TOTAUX</b>	<b>54 612.00 €</b>	<b>82 736.68 €</b>	<b>49 169.99 €</b>	<b>25 401.37 €</b>	<b>96 792.01 €</b>	<b>101 148.07 €</b>
Résultats de clôture		28 124.68 €	23 768.62 €			4 356.06 €
Restes à réaliser				6 977.00 €		6 977.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>28 124.68 €</b>	<b>23 768.62 €</b>	<b>6 977.00 €</b>		<b>11 333.06 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>28 124.68 €</b>	<b>16 791.62 €</b>			<b>11 333.06 €</b>

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour :

2/ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
 Reçu en préfecture le 23/02/2024  
 Publié le **23 FEV. 2024**  
 ID : 039-213904139-20240219-CA2023\_966-BF

Le Maire,  
Claude MERCIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 017/2024

		• Séance du :	Lundi 19 février 2024
		• Date de convocation :	Lundi 12 février 2024
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 26 février 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	9	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Anthony HAREL (arrivé à 19h40)

**Pouvoirs :**

Secrétaire de séance : Sandrine GIROD

**OBJET : BUDGET ANNEXE 966 - ASSAINISSEMENT**  
Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que l'exercice 2023

a généré ~~un excédent~~ ou un déficit de fonctionnement de

1 440.69 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de

29 565.37 €

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à

28 124.68 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte-tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068 que les restes à réaliser 2023 s'élèvent à Solde disponible 23 768.62 € + 6 977.00 € 11 333.06 €
- A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
  - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) ----- €
  - et/ou
  - affectation à l'excédent reporté (compte R002) 4 356.06 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23 FEV. 2024

ID : 039-213904139-20240219-CA2023\_966-BF

Bonnet  
Levrault

Le Maire

Claude MERCIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 018/2024

	Séance du :	Lundi 19 février 2024
	Date de convocation :	Lundi 12 février 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 26 février 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	9	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	1	
- exclus	0	

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Anthony HAREL (arrivé à 19h40)

**Pouvoirs :**

Secrétaire de séance : Sandrine GIROD

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 413 - COMMUNE**  
**Approbation du compte de gestion du trésorier 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 23 FEV. 2024  
ID : 039-213904139-20240219-CA2023\_413-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 019/2024

		<b>Séance du :</b>	Lundi 19 février 2024
		<b>Date de convocation :</b>	Lundi 12 février 2024
<b>Nombre de conseillers</b>		<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Lundi 26 février 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	8	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	1		
- exclus	0		

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Anthony HAREL (arrivé à 19h40)

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine GIROD

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 413 – COMMUNE**  
**Approbation du compte administratif 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé par Claude MERCIER, Maire de La Pesse ne prenant pas part au vote ;  
Julien CARNOT, Premier Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2023.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - BUDGET 413 - Commune**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2022		152 923.17 €	189 032.55 €		36 109.38 €	
Opérations de l'exercice 2023	418 432.76 €	550 905.81 €	136 123.92 €	308 114.87 €	554 556.68 €	859 020.68 €
<b>TOTAUX</b>	<b>418 432.76 €</b>	<b>703 828.98 €</b>	<b>325 156.47 €</b>	<b>308 114.87 €</b>	<b>590 666.06 €</b>	<b>859 020.68 €</b>
Résultats de clôture		285 396.22 €	17 041.60 €			268 354.62 €
Restes à réaliser			10 932.00 €	53 877.00 €		42 945.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>285 396.22 €</b>	<b>27 973.60 €</b>	<b>53 877.00 €</b>		<b>311 299.62 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>285 396.22 €</b>		<b>25 903.40 €</b>		<b>311 299.62 €</b>

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour :

2/ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le <b>23 FEV. 2024</b>
ID : 039-213904139-20240219-CA2023_413-BF

Le Maire  
Claude MERCIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 020/2024

		Séance du :	Lundi 19 février 2024
		Date de convocation :	Lundi 12 février 2024
		Date d'affichage du tableau :	Lundi 26 février 2024
Nombre de conseillers			
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures	
- présents	9		
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- exclus	0		

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Anthony HAREL (arrivé à 19h40)

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine GIROD

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 413 – COMMUNE**  
**Affectation du résultat 2023**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que l'exercice 2023

a généré un excédent ~~ou un déficit~~ de fonctionnement de

132 473.05 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de

152 923.17 €

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à

285 396.22 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte-tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068  
que les restes à réaliser 2023 s'élèvent à  
Solde disponible
  - A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
- |   |               |
|---|---------------|
| - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) | 17 041.60 €   |
| <u>et/ou</u>  | ✦ 42 945.00 € |
| - affectation à l'excédent reporté (compte R002)      | 311 299.62 €  |
|   | ----- €       |
|   | 268 354.62 €  |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 23 FEV. 2024  
ID : 039-213904139-20240219-CA2023\_413-BF

Le Maire,  
Claude MERCIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 021/2024

	<b>Séance du :</b>	Lundi 19 février 2024
	<b>Date de convocation :</b>	Lundi 12 février 2024
	<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Lundi 26 février 2024
<b>Nombre de conseillers</b>		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures
- présents	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	0	
- exclus	0	

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (arrivé à 19h40), Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine GIROD

**OBJET :** Adhésion au service e-lum ® du SIDEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération N°2098 du SIDEC du 28 novembre 2020,  
Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la collectivité.

Monsieur le Maire, EXPOSE

Que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ».

Ce service technique, baptisée e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC.

Que la contribution d'adhésion pour ce service est fixée à **18 Euros** par an et par point lumineux pour l'année 2024 et sera revue chaque début d'année civile.

Que ce coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 Euros par point suivant la formule suivante :

$$\text{Adhésion}_{[\text{année } n]} = 18 \times (1 - 0.08 \times ((\text{empreinte nocturne}_{[\text{année } n-1]} - 10) / 10))$$

Que cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

PRECISE que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage ni les interventions sur d'autres Eclairages Extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

PROPOSE l'adhésion à la Charte « Eclairons juste le Jura » et au Service e-lum.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité à la Charte «Eclairons juste le Jura» proposée par le SIDEC,
- **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité au Service e-lum ® proposé par le SIDEC,
- **SOLLICITE** les prestations associées au Service e-lum ®,
- **APPROUVE** les conditions financières de la contribution annuelle,
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au Service e-lum ® et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le **5 MARS 2024**

ID : 039-213904139-20240219-021\_2024-DE

Le Maire,  
Claude MERCIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 022/2024

		<b>Séance du :</b>	Lundi 19 février 2024
		<b>Date de convocation :</b>	Lundi 12 février 2024
		<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Lundi 26 février 2024
<b>Nombre de conseillers</b>			
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures	
- présents	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (arrivé à 19h40), Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine GIROD

**OBJET :** Lancement de la procédure d'échange de chemin au lieu-dit « Le Cernétrou »

En 2021, le propriétaire des parcelles B 1138 et B 1139 au lieu-dit « Le Cernétrou » a sollicité la commune concernant le déplacement du Chemin du Cernétrou qui n'a pas été régularisé au niveau cadastral. En effet, la voie a été déplacée à l'arrière de l'habitation dans les années 1990, mais les échanges de terrain n'ont pas été formalisés devant Notaire. Pour mémoire, une délibération du 20 juin 2022 donnait un accord de principe sur l'opération de bornage aux frais du demandeur.

A ce jour, les deux parties ont donné leur accord informel pour une solution d'échange d'après la procédure définie par le Code Rural. Celle-ci prévoit que le Conseil Municipal délibère pour lancer la procédure d'échange, puis un dossier sera réalisé rassemblant les pièces justificatives (plan établi par un géomètre des chemins échangés, courrier d'acceptation des parties), ce dossier sera ensuite mis à disposition du public pendant 1 mois minimum, une nouvelle délibération autorisant l'échange sera prise à l'issue de cette période pour finir par la rédaction de l'acte d'échange chez le Notaire.

Monsieur le Maire invite les conseillers à accepter cette solution, qui permettrait de clore un dossier parmi d'autres qui subsistent sur le territoire.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **AUTORISE** le lancement de la procédure d'échange de chemin,
- **AUTORISE** l'opération de bornage réalisée par un géomètre aux frais du demandeur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le - 5 MARS 2024

ID : 039-213904139-20240219-022\_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 023/2024

	<b>Séance du :</b>	Lundi 19 février 2024
	<b>Date de convocation :</b>	Lundi 12 février 2024
	<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Lundi 26 février 2024
<b>Nombre de conseillers</b>		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures
- présents	10	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
<b>Etaient présents :</b> Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (arrivé à 19h40), Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
<b>Absents :</b>		
<b>Pouvoirs :</b>		
<b>Secrétaire de séance :</b> Sandrine GIROD		
<b>OBJET :</b> Lancement des études selon le programme de requalification du centre du village		

Comme annoncé lors de la séance du 15 janvier, un groupe de travail a élaboré un programme pour la requalification du centre du village suite à l'abandon du 2<sup>ème</sup> projet de travaux sur le bâtiment du Relais des Skieurs. Aujourd'hui, une nouvelle approche est étudiée pour répondre aux différentes problématiques de ce bâtiment inutilisable en l'état et trop onéreux à réhabiliter.

Le programme présenté rassemble les souhaits de la commune :

- Salle polyvalente : 220m<sup>2</sup> environ SU (150m<sup>2</sup> pour la salle principale et + ou - 70m<sup>2</sup> pour le reste (cuisine réserve vestiaires/ sanitaires...),
- Office du tourisme : 80 m<sup>2</sup> SU
- Point lecture : 30m<sup>2</sup>
- Aménagement des espaces extérieurs : 6 000m<sup>2</sup> + 2 500 m<sup>2</sup> environ

L'emplacement idéalement situé au centre du village redonnerait de la visibilité à l'espace ludique créant des axes de circulation piétons avec le parking de l'Azimut, tout en rassemblant de façon cohérente des installations adaptées aux événements du territoire (événements des associations, pots d'accueil du Point Info Tourisme, locations de salle pour des événements privés).

Au niveau technique, la commune retrouverait un lieu où les manifestations sonorisées sont autorisées, avec des surfaces modulables et une construction éco-conçue.

Au niveau financier, le projet devient maîtrisable pour le budget communal. L'enveloppe est de 60 000 € HT pour les études et 600 000 € HT pour les travaux. La Communauté de Communes a confirmé prendre en charge la part du bâtiment relevant de ses compétences. Espérer des subventions est peu probable, en tous cas pour la phase études. Il faudra également recourir à l'emprunt sur la base d'une annuité de 25 000 €, sachant qu'un remboursement de prêt de 13 000 € arrive à échéance en 2024 et un autre de 13 700 € en 2027.

Afin de tenir le planning d'un chantier terminé à l'automne 2025, les élus doivent se positionner aujourd'hui sur l'engagement de ce projet pour lancer la consultation des architectes. Monsieur le Maire demande donc si le programme présenté ce jour convient.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le : - 5 MARS 2024



ID : 039-213904139-20240219-023\_2024-DE

Une question est néanmoins soulevée : La Pesse a-t-elle vraiment besoin d'une salle polyvalente ? La réponse est majoritairement positive pour la vie du village comme pour l'aspect touristique.

Ainsi, le Conseil Municipal avec 8 voix Pour, 1 abstention et 1 ne prenant pas part au vote,

- **DÉCIDE** le lancement des études d'après le programme de requalification Projet Centre Village tel qu'il a été présenté,
- **AUTORISE** le Maire à lancer un marché public en procédure adaptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,  
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le - 5 MARS 2024

ID : 039-213904139-20240219-023\_2024-DE

